

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 19
Votants 25
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20251218-DCM_2025_12_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le 18 décembre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyrille GENEVRIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Martine MEILLIER, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Nathalie CHARLES à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER, Marine TOINON à Françoise BUSALLI, Martine MEILLIER à André GACHET, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Véronique GENEVRIER.

Délibération n°2025 12 07

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT – SUBVENTION LOIRE FOREZ AGGLOMERATION AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS DU «CERCLE VERTUEUX D'ECONOMIE D'ENERGIE 2026» POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant que la commune de Saint-Romain-le-Puy envisage de déployer un projet pouvant relever des mesures de soutien proposées par Loire Forez agglomération,

Considérant que la réhabilitation de l'école maternelle vise à réduire les consommations d'électricité et de gaz tout en améliorant le confort des bâtiments en hiver comme en été,

Considérant que ces travaux permettront d'offrir aux élèves, aux enseignants et au personnel communal un cadre plus agréable, plus sain et mieux adapté aux conditions d'apprentissage,

Le plan de financement de l'opération sera le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES DE L'OPERATION		RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel	POSTES DE RECETTES	%	Montant prévisionnel
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO	6 000 €	Etat Fonds vert	15,0%	77 400 €
Travaux	516 800 €	Etat DETR DSIL	15,0%	77 400 €
Acquisitions foncières		Région	0%	
Mobilier, petite équipement		Département	0%	
Autres (à détailler)		Révolution	15,0%	77 400 €
		Cercle vertueux	2,9%	15 000 €
		Autofinancement (au minimum 20% de l'opération)	52,7%	275 600 €
TOTAL	522 800 €	TOTAL	100%	522 800 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : Janvier 2026

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Juillet 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : août 2026

Au vu de l'ensemble de ces données, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire à 522800 € HT (cinq cent vingt-deux mille huit cents euros hors taxes) tel que présenté ci-dessus,
- approuve le plan de financement exposé,
- décide de solliciter l'aide financière de la Région au titre de la subvention Loire Forez agglomération au titre de l'appel à projets du «cercle vertueux d'économie d'énergie 2026», pour un montant de 15 000 euros (quinze mille euros),
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de Loire Forez agglomération et à signer tout document y afférant.

Suivent les signatures,

Copie certifiée conforme,

Saint-Romain-le-Puy, le 22 décembre 2025

Christian SOULIER, Maire

Le Secrétaire de séance,
Véronique GENEVRIER



Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture

le: 23.12.2025

Publié ou Notifié

le: 23.12.2025